



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES EXAMENS
ET CONCOURS**

Note à l'attention des candidats individuels présentant le
Certificat d'Aptitude Professionnelle
Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs (AVAE)
ZONE SUD - SESSION 2027

Pour rappel que la France est divisée en deux zones pour l'organisation du CAP Agent Vérificateurs d'Appareils Extincteurs (AVAE). La zone NORD est gérée par le SIEC, la zone SUD par l'académie de Lyon.

La zone SUD regroupe les académies d'Aix-Marseille, de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Limoges, Lyon, Nice, Toulouse et le département de Saône-et-Loire (71) de l'académie de Dijon.

ATTENTION : Montpellier ne fait plus partie d'une Zone, l'académie se gère individuellement

Tout candidat n'appartenant pas à ces académies se verra transférer au SIEC (sauf si son entreprise de référence fait partie de la liste citée au-dessus).

Ouverture des pré-inscription :

Du 8 octobre 2026 au 13 novembre 2026

- **N'attendez surtout pas le dernier jour !**
- **Votre préinscription n'est pas valide tant que le serveur ne vous a pas proposé un numéro de dossier (à conserver) et un récapitulatif de votre saisie (à éditer pour preuve).**

Les trois étapes de la préinscription :

Phase 1 : PREINSCRIPTION **Uniquement** depuis un accès internet

COMMENT ACCEDER AU SERVEUR ?

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>
ou via le site académique/ scolarité études/ examens/CAP

COMMENT SE PRE-INSCRIRE ?

VOUS DEVEZ CREER VOTRE COMPTE CYCLADES en suivant les informations portées dans le
« Guide Cyclades candidats »



- Je vais m'identifier si je possède déjà un compte (**Me connecter**)
- Ou créer mon compte candidat (**Créer mon compte**).

Je suis **candidat non scolarisé (AUTRE INDIVIDUEL)** :

- Je dois **créer un compte candidat**.
L'identifiant de ce compte est mon adresse email.

Sélectionner un examen ou un concours

EXAMEN

CONCOURS

AUTRES CERTIFICATIONS

Sélectionner un examen

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

BREVET PROFESSIONNEL

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

► Type de candidature

Catégorie du candidat * AUTRE INDIVIDUEL

Situation à l'inscription Sélectionnez une valeur

Aménagement de la durée de formation * Oui ☐ Non ☒

Modification du mode d'évaluation * Oui ☐ Non ☒

► Etablissement du candidat

Etablissement * 001002CS - INDIV.AMBERIEU

Statut FICTIF

Nature AUTRE NATURE

► Aménagement d'épreuve demandé au titre du handicap

1 - Identification 2 - Informations candidature 3 - Qualification présentée ? 4 - Acquis 5 - Epreuves 6 - Récapitulatif 7 - N°

► Qualification présentée

Spécialité * Agent vérificateur d'appareils extincteurs (25133)

► Enseignements

Il n'existe pas d'enseignements spécifiques.

► Forme de passage

Forme de passage * Globale

Dérégation à la forme de passage * Oui ☐ Non ☒

Forme passage finale * Globale

- Photocopie claire et lisible de votre carte d'identité, de votre passeport ou de votre titre de séjour
- en cours de validité
- En cas de bénéfice*, la photocopie du relevé de notes du bénéfice demandé
- Si vous demandez une/des dispense(s) pour les épreuves générales, joindre obligatoirement la photocopie de votre diplôme obtenu dans l'union européenne et le relevé de notes (les diplômes obtenus HORS union européenne n'ouvrent pas droit à dispense)
- Les candidats individuels, de la formation continue, en enseignement à distance peuvent demander à être dispensés de l'épreuve d'Education Physique et Sportive (EPS) directement à l'encre rouge sur la confirmation d'inscription sans avoir à fournir de justificatif. Fiche de renseignement complétée (uniquement pour les candidats libres/individuels)
- * Le **bénéfice** a une **durée de validité de cinq ans à partir de la date d'obtention**. Pour 2027, peuvent être conservés les bénéfices des sessions 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 uniquement.

ATTENTION : Aucun chèque n'est à fournir.

 FIN DE LA SAISIE – INDISPENSABLE POUR VALIDER VOTRE PRÉ-INSCRIPTION PAR INTERNET

En fin de pré-inscription par Internet, un numéro de candidat vous est attribué.

Si ce numéro n'apparaît pas, c'est que votre préinscription n'a pas été enregistrée

- **NOTER SCRUPULEUSEMENT** ce numéro (000-0) et le conserver.
- **EDITER LE RECAPITULATIF DE LA SAISIE** et le conserver.

Si vous souhaitez modifier votre préinscription par internet avant la clôture du serveur :

- connectez-vous sur votre compte Cyclades avant le 13 novembre 2026.

Phase 2 : CONFIRMATION DE LA PREINSCRIPTION

Une confirmation d'inscription sera générée. Vous devrez l'imprimer et la signer. Vous pouvez la retrouver à tout moment dans l'onglet « mes documents » de votre compte Cyclades.

Vous devez déposer cet imprimé dans votre espace Cyclades, éventuellement **corrigé, signé par vos soins avant le 27 novembre 2026.**

Phase 3: VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Votre dossier va être vérifié.

S'il est complet et s'il satisfait aux conditions réglementaires, l'inscription est définitivement validée.

En revanche, toute irrégularité constatée ou modification apportée par le service vous sera signalée pour mise en conformité ou information.

En cas de dossier incomplet, vous devrez impérativement apporter les pièces complémentaires par retour de courrier.

Au-delà du 28 novembre 2025, tout dossier non régularisé entrainera l'annulation définitive de la pré-inscription. CETTE ANNULATION VOUS SERA NOTIFIEE ET SERA SANS APPEL

